



ARRÊTÉ n° 2019-04-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES SCRUTINS DU 5 FÉVRIER 2019 RELATIFS AU RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'UFR SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n° 2018-58-DAGAP du 18 décembre 2018 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil d'UFR STS,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des listes candidates en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 29 janvier 2019.

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté n°2018-58-DAGAP du 18 décembre 2018 susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Christophe EMBLANCH, Doyen de l'UFR-ip STS

Assesseurs : Catherine BONANSERA
Florence LEAUTIER

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié selon les modalités prévues à l'article 22 de l'arrêté n°2018-58-DAGAP du 18 décembre 2018 susvisé.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 30 janvier 2019

Le Président de l'Université d'Avignon



Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. +33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43

service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr

<http://www.univ-avignon.fr>